



ASIGOS

PREAVIS N° 3 – 2021

Rapport de gestion du Comité de direction (CoDir) pour l'année 2020

Au Conseil intercommunal
de l'ASIGOS

Prilly, le 15 février 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il est malheureusement banal de relever que l'année 2020 nous a tous bouleversés, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. Il va sans dire que les activités du CODIR ont donc aussi été chamboulées.

Sa composition est toujours la même : Mme Claudia Perrin et MM. Antoine Reymond et Luc Recordon, respectivement municipaux de Romanel-sur-Lausanne, Prilly et Jouxens-Mézery. M. Antoine Reymond en assure la présidence et Mme Eliane Carnevale tient le secrétariat.

M. Sylvain Corday, directeur de l'Etablissement secondaire de Prilly, M. Alain Favre, boursier et Mme Annette Jacquin, boursière suppléante, ont participé aux séances. Ces personnes sont chaleureusement remerciées pour leur engagement et leur précieuse collaboration.

Les circonstances exceptionnelles n'ont néanmoins pas empêché le CODIR d'assumer ses tâches qui ont été nombreuses et importantes.

Ce sont cinq préavis qui ont été préparés, rédigés et présentés au Conseil intercommunal :

- Préavis 1-2020 Comptes 2019
- Préavis 2-2020 Gestion 2019
- Préavis 3-2020 Nouveau règlement du Conseil intercommunal
- Préavis 4-2020 Budget 2021
- Préavis 5-2020 Modifications des statuts ASIGOS (ASIGOS+)

Si les préavis 1,2 et 4-2020 font partie du courant de chaque année, le 3-2020 relatif au nouveau règlement du Conseil intercommunal et le 5-2020 sur les nouveaux statuts de l'ASIGOS incluant désormais l'établissement primaire, ont demandé un travail très conséquent et beaucoup d'énergie, en particulier de la part du président Antoine Reymond. La consultation d'archives, diverses planifications, notamment démographiques, l'évolution de la demande en matière d'accueil parascolaire sont quelques-uns des thèmes examinés et pris en considération. Cet important engagement s'est soldé par une adoption du préavis à une large majorité en fin d'année, à la satisfaction du plus grand nombre.

Le CODIR a apprécié pleinement le rôle et le travail fourni par les commissions engagées dans l'étude de ces préavis. Il a fait tout son possible pour donner suite à leurs multiples requêtes. La COGEF est très impliquée et fournit un gros et sérieux travail. Celui des deux commissions techniques chargées spécifiquement de l'étude des préavis 3-2020 et 5-2020 est aussi relevé. Le climat quelque peu agité qui avait prévalu durant les deux dernières années dans les rapports CODIR-COGEF s'est apaisé et la confiance paraît revenue. C'est une grande satisfaction.

Une réponse a été apportée au postulat No 1-2019 de M. Fabien Deillon et consorts du 21 septembre 2019 « ASIGOS – Propriété et exploitation et gestion financière de l'infrastructure ».

Le CODIR tient à remercier chacune et chacun de son engagement sans borne, d'autant plus en cette année si spéciale, difficile et souvent déstabilisante.

Conseil intercommunal

M. Jean-Claude Pisani de Romanel-sur-Lausanne en est toujours le président et Mme Fabienne Segu de Jouxens-Mézery la vice-présidente. Très peu de mutations parmi les délégués puisque seule l'assermentation d'une nouvelle déléguée de Prilly a été effectuée.

En raison des conditions sanitaires et autres contraintes dues au Covid-19, le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises durant 2020. Cela l'a obligé à présenter un ordre du jour très chargé, particulièrement lors de la séance du 23 septembre 2020 qui proposait les préavis sur les comptes et la gestion 2019, le budget 2021, le Règlement du Conseil intercommunal et la réponse au postulat 1-2019. Grâce notamment aux commissions engagées dans l'étude de ces préavis, ils ont tous été acceptés à une large majorité (voir détails ci-dessous).

La deuxième séance du Conseil intercommunal a eu lieu le 9 décembre 2020 et comportait principalement le préavis 5-2020 dédié aux modifications des statuts de l'ASIGOS, désigné ASIGOS+ puisqu'ils comprennent maintenant le primaire. A cette occasion encore, comme déjà relevé, l'important travail de la COGEF et de la commission technique, incluant un rapport de minorité, a permis à l'assemblée de se prononcer favorablement à ce préavis. Ces nouveaux statuts vont maintenant faire l'objet d'un vote dans les communes concernées, soit Prilly, Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne. Ces votes doivent intervenir dans le premier trimestre 2021.

Un délégué s'inquiétait de savoir ce qu'il advient du préavis annoncé depuis pas mal de temps concernant les travaux d'entretien envisagés au collège du Grand-Pré. M. Antoine Reymond lui a répondu qu'étant donné les circonstances et l'ordre du jour de la séance déjà très chargé, il sera présenté au début 2021.

Comptes 2019 (Préavis 1-2020) et budget 2021 (préavis 4-2020)

Comptes 2019

Les comptes 2019 clôturent avec un total de charges de 3'770'275.67 soit une baisse de 2.57 % par rapport aux comptes 2018. Cette baisse provient principalement de la diminution des charges salariales conformément aux prévisions budgétaires, ainsi qu'aux dépenses de biens, services et marchandises qui ont été limitées au strict nécessaire et ceci notamment dans les travaux d'entretien des bâtiments.

Il est relevé, entre autres, que les coûts de la rubrique 501 Administration présentent une diminution significative de 11.99 % par rapport à l'exercice précédent et ceci en conformité avec les prévisions budgétaires. Le remplacement de mobilier prévu au budget n'a pas été effectué, par contre une légère hausse est constatée dans les traitements.

Concernant les comptes 520 Enseignement secondaire, il est relevé que les charges 2019 sont en diminution par rapport à 2018, ainsi qu'aux prévisions budgétaires. Une baisse significative est observée dans les manifestations scolaires et extrascolaires.

Pour la rubrique 521 Bâtiments scolaires, une diminution des coûts nets est de 1.23 %. Le détail des charges courantes par bâtiment est énuméré dans les comptes.

L'excédent de charges pour 2019 atteint CHF 3'217'231.87 pris en charge par les communes membres de l'ASIGOS, réparti comme suit :

- CHF 240'353.40 Jouxens-Mézery
- CHF 2'330'006.50 Prilly
- CHF 646'871.97 Romanel-sur-Lausanne

Le calcul de la participation des communes membres est détaillé dans l'annexe VI du préavis. Le nombre d'élèves est stable. La population est déterminée selon la statistique SCRIS au 31 décembre 2018.

La COGEF s'est réunie à cinq reprises pour étudier les comptes. Lors de sa rencontre avec le CODIR elle a posé de nombreuses questions et fait plusieurs observations. Les réponses et explications données par le CODIR ont satisfait la COGEF qui, après un rapport détaillé, a apporté ses conclusions favorables au préavis. Elles ont été acceptées à l'unanimité par les délégués.

Budget 2021

Ce budget s'inscrit dans la continuité de celui de 2020. Il a été établi en considérant les charges et revenus réels constatés dans les comptes 2019. Il laisse apparaître une réduction des charges de 1.68 % par rapport au budget 2020 et une hausse des charges très modérée de 0.72 % par rapport aux comptes 2019. L'évolution des principales rubriques est expliquée en pages 3 et 4, puis les comptes sont énumérés et commentés à leur tour.

Toujours très attentive et assidue, la COGEF s'est réunie à quatre reprises pour l'examen du préavis, y compris sa rencontre avec M. Antoine Reymond, président du CODIR et M. Alain Favre, boursier de la commune de Prilly. Elle souligne dans son rapport la qualité des échanges avec ces derniers qui ont répondu ponctuellement et précisément aux questions et observations de la commission. Elle y relève l'augmentation légère de l'excédent des charges tout en remarquant les efforts fournis pour limiter les coûts. Elle signale que son souci demeure concernant les travaux d'entretien d'ici 2032 des bâtiments scolaires. Ses conclusions invitent à soutenir le budget 2021 par quatre voix favorables et une abstention.

Le Conseil intercommunal a suivi la proposition de la COGEF et accepté le budget 2021 à la majorité moins une abstention.

Gestion 2019 (Préavis 2-2020)

Ce rapport est accompagné de celui de M. Sylvain Corday, directeur de l'Etablissement scolaire qui a aussi assisté à la séance réunissant le CODIR et la COGEF. Celle-ci, après avoir pris connaissance du préavis, a rédigé un certain nombre de questions auxquelles il a été répondu à satisfaction. Elle s'est aussi rendue au collège de l'Union à Prilly dans le but de constater que les observations de la COGEF de 2018 et 2019 avaient été prises en compte et les mesures demandées effectuées.

Dans son rapport, la COGEF estime notamment que le rapport de gestion revêt la forme d'un procès-verbal plutôt que celle d'un rapport de gestion et regrette une similitude avec les rapports 2018 et 2019. Il déplore aussi les commentaires qui sont faits sur les débats qui ont eu lieu. M. Antoine Reymond a pris note de ces remarques. Quant aux observations concernant les élèves, le corps enseignant et d'autres points regardant l'école, M. Sylvain Corday les a aussi notés lors de la séance commune. Tout sera mis en œuvre afin de donner la suite favorable qui s'impose.

Vie scolaire

Un extrait du rapport annuel de M. Sylvain Corday, directeur de l'établissement primaire et secondaire, figure en annexe. Le rapport complet est disponible sur demande.

En ces temps compliqués, il faut mettre un accent fort et très particulier sur le travail extraordinaire des concierges qui ont redoublé d'efforts pour faire face aux innombrables contraintes provoquées par le Covid-19. Il en est de même pour les enseignants qui sont confrontés journalièrement à des complications énormes, tant sur le plan de l'hygiène que celui de l'enseignement, des problèmes divers des élèves (port du masque, difficultés de concentration, problèmes familiaux, etc.), des activités intra et extrascolaires qui font défaut et manquent beaucoup aux élèves. Le CODIR est très admiratif des engagements de toutes ces personnes qui font front et les remercie infiniment de tout ce qu'ils ont fait tout au long de cette année si difficile.

Travaux

Comme lors des deux années précédentes, le budget serré de cette année implique que seuls les travaux d'entretien courants sont effectués selon les besoins constatés. Cependant, les travaux de plus grande ampleur prévus au Grand-Pré sont nécessaires et un préavis est en préparation. Il sera présenté début 2021.

Audit de la Cour des comptes

La situation difficile, avec notamment le confinement de plus de deux mois, la poursuite du télétravail pendant quasiment toute l'année, la communication avec la Cour des comptes a été complètement interrompue.

Réfectoire de Saint-Etienne

Il est agréable et gratifiant de constater que le réfectoire est très fréquenté. Le module « Ma Cantine » qui a donné lors de sa mise en service quelques sueurs froides aux parents, est devenue rapidement bien comprise et utilisée, après une petite période d'adaptation. L'accès aux réservations et aux paiements est apprécié.

Il faut relever le travail très important fourni par les personnes chargées de l'intendance qui ont dû intégrer les contraintes sanitaires et règles de distanciation très sévères imposées par le virus. Merci à elles.

Règlement du Conseil d'établissement (préavis 3-2020)

Il est utile de rappeler que le préavis a été élaboré en plusieurs étapes auxquelles ont participé un groupe de travail composé de représentants des trois communes. M. Jean-Claude Pisani, président du Conseil intercommunal et sa secrétaire Mme Martine Seiler et le bureau du Conseil intercommunal ont également participé activement à ces travaux. Un juriste du canton a aussi été consulté. A l'issue de ces différents travaux et consultations, une version finale du règlement a été soumise au service juridique du SCL (Service des communes et du logement). Le 20 janvier 2020, le bureau s'est réuni pour examiner les remarques faites par le canton et aboutir à la version finale qui fait l'objet du préavis.

Dans son rapport, la commission technique chargée d'examiner le préavis a fait un historique sur le chemin parcouru pour l'établissement de ce nouveau règlement qui a débuté en 2018. Les questions et remarques adressées au bureau du Conseil intercommunal et ses réponses sont énumérées. Il est rappelé que les amendements ne sont pas possibles. La commission remercie toutes les personnes qui ont œuvré à ce règlement et propose d'accepter ce préavis 3-2020. Elle est largement suivie puisque les délégués l'adoptent à une forte majorité moins deux abstentions.

Postulat du Conseil intercommunal

Le CODIR a répondu au postulat No 1-2019 de M. Fabien Deillon et consorts « « ASIGOS – Propriété et exploitation et gestion financière de l'infrastructure ». Celui-ci remercie de la réponse mais reste un peu sur sa faim. Il regrette que le Conseil intercommunal et le CODIR aient travaillé pendant une dizaine d'années pour finalement n'aboutir à rien. Il est néanmoins tranquilisé qu'il existe des archives. C'est à la majorité moins une abstention que l'assemblée prend acte de la réponse donnée par le CODIR.

Modifications des statuts de l'ASIGOS (préavis 5-2020)

Le CODIR présente ce préavis 5-2020 portant sur la modification des Statuts de l'Association afin d'y intégrer la gestion de « *l'ensemble de l'organisation de la scolarité obligatoire sur le territoire des communes* » (Art. 2.) Il s'agit d'intégrer le Primaire à l'ASIGOS. A nouveau dans ce cas, le processus pour arriver à cette présentation devant le Conseil intercommunal a été long. De nombreux facteurs ont été pris en considération, comme énuméré dans le premier paragraphe de la page 2 du présent rapport. Les conséquences juridiques et financières ont été longuement examinées et exposées. Elles revêtent naturellement une importance primordiale. Il faut relever que le préavis est d'abord présenté au Conseil intercommunal puis, s'il est accepté, sera soumis au vote des Conseils communaux de Prilly, de Jouxens-Mézery et de Romanel-sur-Lausanne. Une adoption par ces quatre autorités est indispensable. Il sera ensuite transmis au Conseil d'Etat pour approbation.

Désireux de soumettre le préavis au vote du Conseil intercommunal encore en 2020, le CODIR a hâté les démarches et tout fait pour atteindre ce but. La COGEF et une commission technique ont elles aussi travaillé d'arrache-pied dans ce sens. Dans son rapport, la COGEF déplore de ne pas avoir reçu de la part du CODIR les informations pertinentes qui lui auraient permis de se prononcer en toute connaissance de cause. Toujours selon la COGEF, les indications reçues sont incomplètes, insuffisamment explicites, voire erronées pour certaines. Elle présente une liste des questions et des problématiques soulevées qui sont restées ouvertes. Dans l'impossibilité de se déterminer, elle déclare que le CODIR ne parvient pas à motiver ce projet ni à en démontrer son bien-fondé. Toutes ces raisons la poussent à recommander au Conseil intercommunal de refuser le préavis.

La commission technique, composée de cinq membres représentant les trois communes concernées, s'est réunie à trois reprises. Elle a elle aussi fourni un travail important pour cette étude. Une de ses séances a réuni la COGEF, le CODIR et M. Alain Favre, boursier de Prilly. Elle a bénéficié de plusieurs documents mis à sa disposition, ainsi que des rapports des commissions communales.

De nombreuses questions ont été posées et remarques faites au CODIR et à M. Favre. Elles figurent dans le rapport de la commission. A l'issue de ces examens et échanges approfondis, les commissaires ont, à une grande majorité, accepté les conclusions du préavis. Ils invitent le Conseil intercommunal à les suivre.

Il faut mentionner qu'un des membres de la commission a déposé un rapport de minorité. Il y expose les points qu'il désapprouve et les explique. Il conclut que le préavis présente plutôt une conviction basée sur des approximations qui démontrent des incohérences. Il reconnaît cependant qu'il n'est pas exclu qu'ASIGOS+ soit une bonne solution pour affronter les défis d'avenir. Pour permettre au Conseil intercommunal une prise de décision éclairée, un préavis la présentant doit le démontrer de manière compréhensible, claire, accessible à tous. Ces raisons le motivent à proposer au Conseil intercommunal de refuser les statuts tels que présentés.

Le 9 décembre 2020, le Conseil intercommunal, après un intéressant débat, a adopté le préavis 5-2020, en tenant compte de quelques amendements, à la majorité des membres présents.

Conclusions

Inutile de rappeler ce qu'a été 2020. Il faut seulement mettre encore l'accent sur l'engagement et l'énergie exceptionnels de toutes les personnes impliquées tant dans le Conseil intercommunal qu'au CODIR, sans oublier le personnel communal, les enseignants et autres membres des corps de métier gravitant dans ce milieu, toutes les personnes qui font que l'ASIGOS fonctionne au mieux. Des remerciements nourris à toutes et tous et des vœux chaleureux pour une prochaine année plus sereine.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués du Conseil intercommunal, d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGOS

- vu le préavis No 3 - 2021 du 15 février 2021 adopté par le Comité de direction le 2 mars 2021 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- d'adopter le rapport de gestion du Comité de direction pour l'année 2020.

Au nom du Comité de direction

Le président


Antoine Reymond

La secrétaire


Eliane Carnevale

Annexe mentionnée

Rentrée scolaire

48 classes ouvertes en août 2020, dont 19 au collège du Grand-Pré, ont permis d'accueillir les 855 élèves de l'établissement primaire et secondaire (841 en 2019).

En 7P - 8P : 339 élèves (303 en 2019 ; 268 en 2018). En 9^e - 11^e: 476 élèves (491 en 2019 ; 509 en 2018). 12^e année (RAC1) : 40 élèves.

Corps enseignant et secrétariat

Trois enseignant-e-s ont fait valoir leur droit à la retraite : Mmes et M. Edith Naegele, Marion Baumeister Lang et Yves Paccaud. Quant à Mmes Amanda Ciardo et Alexandra Vitale, elles ont demandé leur transfert vers un autre établissement scolaire. Ces départs, ajoutés à la deuxième augmentation de classes au Grand-Pré (deuxième volée importante en 7P) font que l'établissement accueille 12 nouveaux-elles enseignant-e-s depuis la rentrée 2020. Ce sont les doyen-ne-s et les chef-fe-s de file qui encadrent l'accueil et favorise l'intégration des nouvelles et nouveaux enseignant-e-s. Le secrétariat est toujours composé de quatre collaboratrices pour un total de 2,3 ETP.

Conseil de direction

Le conseil siège une fois par semaine sous la présidence du directeur et traite de tous les dossiers administratifs ou pédagogiques en cours. Le départ du Conseil de direction de Christian Baur a été compensé par l'arrivée de Lidia Amorim. Mmes Muriel Cantin, Amel Giglio, Lidia Amorim, MM. Luc Matthey-Doret, Olivier Eugster et Grégoire Mancuso, doyennes et doyens, se partagent les responsabilités de direction tout en poursuivant leurs activités d'enseignement à temps partiel.

Pédagogie

L'élaboration du concept 360, initié en 2019 se poursuit. Le comité de projet se réunit régulièrement. L'objectif reste de produire un document groupant les prestations fournies aux élèves, dans les domaines de la pédagogie ordinaire et spécialisée, du socio-éducatif, de l'allophonie-migration et de la promotion de la santé, tout en respectant les valeurs à visée inclusive de l'établissement. Un climat d'établissement serein reste une des priorités du conseil de direction. Une formation des professionnels de l'établissement visant à lutter contre l'intimidation en milieu scolaire a permis de créer une équipe d'intervention pour notre école.

L'établissement accueille toujours deux classes régionales « RAC1 ». Elles permettent à 40 élèves (en provenance de Prilly, Crissier et Ecublens en majorité) de poursuivre leur parcours dans une 12^e année. La classe régionale OES 9-11 pour les élèves en grande difficulté reste à Prilly. Son bon fonctionnement est toujours reconnu par le SESAF. L'expérience de fermeture des écoles de mars à mai pour lutter contre la pandémie a contraint les équipes pédagogiques et la direction à inventer une école à distance qui respectait les demandes cantonales et les contraintes sociales et/ou familiales des élèves. Le 13 mars 2020 restera comme une journée traumatisante d'annonce de fermeture, sans projet ni garantie de se retrouver en classe complète. Dès le 15 mars, il a fallu innover pour transmettre la matière aux élèves à la maison. Le conseil de direction a choisi de piloter assez rigoureusement les pratiques pour tenter d'assurer une équité entre les élèves équipés de manière très inégale et ne disposant pas forcément d'adresse internet connue. Tous les documents de travail ont été déposés sur le site de l'établissement, librement accessibles à tous. Chaque élève choisissait ce qui lui correspondait et les enseignant-e-s avaient pour tâche de maintenir un lien aussi régulier que possible avec leurs élèves. Là aussi, le rythme des liens et le volume de travail déposé a été cadré par le conseil de direction. Après deux mois environ de confinement, l'école a repris par demi-classes. Les enseignant-e-s ont jonglé avec les cours à distance pour les absents et les cours présentiels pour les autres. La suppression de toutes les activités extra-scolaires et celle des tests ont permis de rattraper une grande partie du retard. Les résultats du premier semestre ont été utilisés pour les critères de promotions. La rentrée d'août s'est déroulée en effectifs complets mais en respectant les règles sanitaires (lavage des mains, nettoyage des surfaces, aération, masques pour les 9-12 et les adultes, activités sportives et culturelles réduites). Au terme de l'année 2020 les enseignant-e-s tirent le bilan suivant : globalement les programmes ont été tenus. Les élèves fragiles souffrent plus des conditions.

Appui en 7P et 8P

Le groupe de soutien est formé de quatre enseignantes spécialisées. Ce dispositif permet toujours d'aider les élèves en fonction de leurs difficultés par des appuis individuels ciblés. Ce dispositif donne satisfaction et offre un soutien de qualité.

Depuis août 2020, les élèves de 7P sont nombreux et il a été décidé de le fournir un appui de branches en FRA-MAT sur signalement des enseignant-e-s.

Devoirs surveillés 7P et 8P

Organisés les lundis, mardis et jeudis de 15 h 50 à 16 h 50 en collaboration avec la Ville de Prilly, ils permettent à plus de soixante élèves de faire leurs devoirs à l'école. Les élèves sont répartis en trois groupes chaque fois, conduits par des surveillant-e-s engagés par la commune. Ce ne sont pas des appuis mais un lieu permettant aux enfants de travailler dans un environnement propice. Ils sont payants (forfait annuel de 100 à 200 francs selon la fréquentation) et subventionnés par la Ville de Prilly.

Socio-éducatif

Nous avons la chance de pouvoir compter sur notre conseillère-école famille qui intervient lorsque des situations familiales et personnelles complexes sont identifiées par l'école. Ses prises en charge permettent de soutenir les plus fragiles dans la recherche de solutions. Le canton a commencé à déployer un dispositif d'éducateurs-trices en milieu scolaire. Nous bénéficions donc d'une éducatrice à 30% depuis le 1^{er} décembre 2020. Son intégration est en cours et les modalités d'intervention seront présentées dans le prochain rapport. A l'école, les maîtres utilisent toujours la structure d'accueil temporaire (SAT). Elle permet de réduire les problèmes de comportement. Direction et enseignant-e-s travaillent les aspects du comportement avec les parents, suite à l'analyse des envois. Les structures MATAS (Module d'activités temporaires et alternatives à la scolarité) Trajectoire et Dynamo, ouvertes à Renens et à Montheron pour les établissements de la couronne ouest-lausannoise (CRENOL), ont accueilli plusieurs élèves de Prilly, pour une période de trois à six mois, deux à quatre demi-journées par semaine.

Formation continue

Les enseignant-e-s suivent régulièrement des journées pédagogiques. En mars 2020, l'une d'elles a pu avoir lieu sur le thème du concept 360°. Une autre a pu se dérouler en décembre par petit groupe sur le thème de l'utilisation des technologies numériques dans un contexte scolaire. Des formations continues personnelles ou par groupes, encouragées par la direction générale sont toujours possibles.

L'école, lieu de vie, de rencontre et de partage

La journée de l'écolier ne se limite pas aux horaires scolaires et la collaboration avec les services de la Ville de Prilly permet de fournir aux élèves des solutions multiples pour les accueillir à midi et dès 15 h 30 dans de bonnes conditions. Cette année de pandémie peut mettre à mal les familles en situation précaire ou celles en situation de conflit. Une attention toute particulière a été portée sur la santé mentale des élèves. Diverses activités permettant de rendre un sourire de plaisir ou de satisfaction ont été organisées à l'école. Le service Jeunesse de la Ville de Prilly a également tenu à en proposer en dehors de l'horaire scolaire.

Pause de midi

A midi, les élèves qui ne rentrent pas chez eux ont la possibilité d'aller au réfectoire de St-Etienne ou de rester à l'école pour pique-niquer. Des fours à micro-ondes sont à la disposition des élèves dans les deux collèges. Les élèves de 7P-8P (Grand-Pré) peuvent participer à un atelier bricolage ou aux « midis-qui-bougent » dans une salle de gymnastique. Ces activités sont surveillées. La bibliothèque de l'Union est aussi à disposition.

Dès 15 h 30

Au Grand-Pré, les devoirs surveillés permettent de rester à l'école jusqu'à 16 h 50 pour travailler. A l'Union, les études surveillées sont assurées par des enseignants et ressemblent souvent à des appuis. Les élèves y viennent sur une base de volontariat ou sur conseil de leur enseignant-e.

After-school et Carrefour-Sud

L'After-school est un lieu d'accueil, ouvert tous les jours sauf le mercredi. Il permet aux jeunes de se retrouver et de pratiquer le ping-pong, le baby-foot ou d'autres jeux.

Le centre de loisirs Carrefour-Sud est ouvert du mercredi au vendredi. Les travailleurs sociaux du Service jeunesse de la Ville de Prilly sont présents et en assurent le bon fonctionnement.

Le dynamisme de chacun et le soin mis à conserver un climat d'établissement propice à notre travail. Les défis concernant l'inclusion des élèves à besoins particuliers, les enjeux de la préparation à la vie professionnelles et l'éducation aux technologies numériques complètent ceux, toujours permanents, de la conduite des volées d'élèves et des leurs classes, de la prévention et de la collaboration avec les différents partenaires. Ils renforcent la volonté de travailler en équipe unie au service des élèves et de leurs familles. Cette excellente collaboration entre les enseignant-e-s, le secrétariat, la conciergerie, le service de santé et celui du parascolaire a permis de maintenir la qualité de l'offre aux élèves.

Nous espérons vivre une année scolaire complète et sereine. Les mesures sanitaires et les gestes « barrières » nous accompagneront aussi longtemps que nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de notre école. Nous comptons sur la rigueur et la solidarité de toutes et de tous afin d'éviter une mise en quarantaine partielle ou totale de l'établissement. L'expérience de fermeture de l'école au printemps dernier nous a confirmé que les liens entre les familles, les enseignant-e-s et le groupe santé sont essentiels. Les différents cadres doivent être clairement définis et sécurisants pour développer des connaissances et des compétences.

Les divers services de la Ville de Prilly et la direction de l'établissement primaire conduit par Jean-François Armand nous ont apporté leur précieux soutien.

Les infrastructures, l'engagement financier et les relations avec les communes de l'ASIGOS nous permettent toujours de travailler dans d'excellentes conditions et je profite de cet espace pour remercier chaleureusement nos autorités politiques locales.

Sylvain Corday,
Directeur de l'établissement primaire et secondaire de Prilly

**Elèves domiciliés et scolarisés ou à scolariser
dans les communes de l'arrondissement**

Enfants nés entre :	Entrée en 7^e (en	Prilly		Jouxten- Mézeray		Romanel		Total élèves scolarisés / à scolariser
		é.s.	t.v.	é.s.	t.v.	é.s.	t.v.	
1.7.04 et le 30.6.05	2015	48	124	-	11	10	26	58
1.7.05 et le 30.6.06	2016	104	115	12	18	24	31	140
1.7.06 et le 30.6.07	2017	95	108	13	19	35	38	143
1.7.07 et le 30.6.08	2018	91	98	7	15	22	25	120
1.7.08 et le 31.7.09	2019	130	148	6	12	36	39	172
1.8.09 et le 31.7.10	2020	98	118	14	21	30	35	142
1.8.10 et le 31.7.11	2021	101	104	16	19	29	29	146
1.8.11 et le 31.7.12	2022	104	109	9	10	29	29	142
1.8.12 et le 31.7.13	2023	116	123	21	22	30	30	167
1.8.13 et le 31.7.14	2024	104	108	10	12	33	33	147
1.8.14 et le 31.7.15	2025	123	132	17	20	33	33	173
1.8.15 et le 31.7.16	2026	120	129	12	12	37	37	169
1.8.16 et le 31.7.17	2027	109	111	12	12	27	28	148
1.8.17 et le 31.7.18	2028	127	127	15	15	34	34	176
1.8.18 et le 31.7.19	2029	134	134	8	8	38	38	180

é.s. = élèves scolarisés à l'école publique (y compris dérogations, avance ou retard scolaire)
t.v. = total de la volée (chiffres communiqués par le contrôle des habitants – décembre 2020)

Certificats décernés en juillet 2020

EVM	VSB				VSG	VSO	Total volée
	LAT	ITA	MEP	ECO			
2007	16	17	33	11	45	44	166
2008	17	22	33	10	43	43	168
2009	13	22	23	12	55	56	181
2010	13	9	23	19	39	45	148
2011	15	11	32	11	43	46	158
2012	14	16	32	10	56	59	187
2013	22	13	23	14	47	67	186
2014	17	23	23	17	43	53	176
2015	11	17	26	19	62	61	196
	VP				VG	VG RAC	Total volée
	LAT	ITA	MEP	ECO			
2016	8	14	25	25	88		160
2017	14	-	29	14	89	24	170
2018	13	8	23	17	80	19	160
2019	2	9	22	15	98	20	166
2020	8	10	28	14	84	46	190

Nombre d'élèves dans l'établissement

Répartition par commune

Elèves de	Jouxens-Mézery	53
	Prilly	577
	Romanel-sur-Lausanne	164
	Autres communes, dérogations, RAC, enclaves lausannoises	63
Total au 31.12.2020		857

Locaux mis à disposition de l'arrondissement scolaire de Prilly (état déc. 2020)

Collège de l'Union – Bâtiments A-B-C-D		
Salles polyvalentes	37	soit 29 salles de classe 8 salles de dégagement
Salles spéciales		
▪ Sciences	4	
▪ Physique - maths	2	
▪ Cuisine	2	
▪ Multimedia	1	
▪ Arts visuels	3	
▪ Musique	2	
▪ Travaux manuels	2	
▪ Activités créatrices sur textile	2	
▪ Informatique	2	
▪ Education physique	3	
▪ Aula	1	
▪ Piscine	1	
Locaux divers		
▪ Bibliothèque	1	
▪ Salle d'étude	1	
▪ Salle des maîtres	1	
▪ SAT	1	
▪ Séminaire	1	
▪ Local pour poterie	1	
▪ Economat	1	
▪ Préparation sciences	1	
▪ Préparation physique	1	
Collège du Grand-Pré		
Salles polyvalentes	20	salles de classe
Salles spéciales		
▪ Dessin	1	
▪ Musique	2	
▪ Travaux manuels	1	
▪ Activités créatrices sur textile	1	
▪ Informatique	1	
▪ Etude	1	
▪ Education physique	3	
▪ Aula	1	utilisée comme dégagement pour la musique
Locaux divers		
Salle des maîtres et de travail	1	

Orientation au terme de la 8^e année

Année scolaire 2018-2019

	Volée	VP					VG	Redoublements COES
		LAT	ITA	MEP	ECO	Total		
18-19	120	13	10	23	9	55	62	3
en %						45.8	51.7	2.5

Année scolaire 2019-2020

	Volée	VP					VG	Redoublements COES
		LAT	ITA	MEP	ECO	Total		
19-20	132	8	5	21	7	41	89	2
en %						31.06	67.43	1.51